



# CATALOGUE DE FORMATION

NOM : BGPCONSEIL

ADRESSE : LE PANORAMIC A – 2 Place du COURS – 06130 GRASSE

TEL : 04 93 36 47 31 FAX : 04 93 36 47 31 Adresse e-mail : BRUNO.PONCHIE@bgp-conseil.com

NOM DU CONTACT : PONCHIE Bruno

Pour plus d'information notamment le contenu pédagogique, merci de bien vouloir nous adresser un mail en précisant la référence de la formation choisie.

A réception nous vous communiquerons toutes les informations souhaitées ainsi que la fiche pédagogique correspondante.

Toutes nos formations peuvent être délivrées en intra-entreprise ou en inter-entreprises.

Merci nous contacter pour une évaluation de vos besoins.

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
TMD 01	<b>Conseiller à la sécurité (initial)</b>	35 h jours	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de passer l'examen de conseiller à la sécurité en transports de matières dangereuses selon l'examen de conseiller à la sécurité rédigée par le CIFMD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions générales</li> <li>• Classification</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis, des transports en citerne et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p>	<p>Diplôme délivré par le CIFMD à la suite de la réussite à l'examen</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Utilisation et manipulation de l'ADR et de l'arrêté français</li> <li>• Exercices pratiques (QCM + études de cas)</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières</p>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des marchandises dangereuses</li> <li>Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes</li> <li>Procédures d'expédition</li> <li>Prescriptions relatives à la construction des emballages, GRV grands emballages, citernes et conteneurs pour vrac</li> <li>Dispositions concernant les conditions de transports, de chargement, de déchargement et de manutention</li> <li>Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, à l'exploitation des véhicules et à la documentation</li> <li>Prescriptions relatives à la construction et l'agrément des véhicules</li> </ul>	Une connaissance des produits dangereux ainsi que des bases de chimie physique sont appréciées.		dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",		
TMD 02	<b>Conseiller à la sécurité (recyclage)</b>	21 h jours	A l'issue de cette formation la personne doit être capable de passer l'examen de conseiller à la sécurité en transports de matières dangereuses selon	Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis, des transports en citerne	Diplôme délivré par le CIFMD à la suite de la réussite à l'examen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>Utilisation et manipulation de l'ADR et de l'arrêté français</li> </ul>		En attente de résultats

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<p>l'examen de conseiller à la sécurité rédigée par le CIFMD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions générales</li> <li>• Classification</li> <li>• Liste des marchandises dangereuses</li> <li>• Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes</li> <li>• Procédures d'expédition</li> <li>• Prescriptions relatives à la construction des emballages, GRV grands emballages, citernes et conteneurs pour vrac</li> <li>• Dispositions concernant les conditions de transports, de chargement, de déchargement et de manutention</li> <li>• Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, à l'exploitation des véhicules et à la documentation</li> <li>• Prescriptions relatives à la construction et l'agrément des véhicules</li> </ul>	<p>et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Une connaissance des produits dangereux est appréciée ainsi que des bases de chimie physiques sont appréciées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices pratiques (QCM + études de cas)</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
TMD 02 B	<b>Conseiller à la sécurité (recyclage)</b>	14 h jours	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de passer l'examen de conseiller à la sécurité en transports de matières dangereuses selon l'examen de conseiller à la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions générales</li> <li>• Classification</li> <li>• Liste des marchandises dangereuses</li> <li>• Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes</li> <li>• Procédures d'expédition</li> <li>• Prescriptions relatives à la construction des emballages, GRV grands emballages, citernes et conteneurs pour vrac</li> <li>• Dispositions concernant les conditions de transports, de chargement, de déchargement et de manutention</li> <li>• Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, à l'exploitation des</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis, des transports en citerne et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Une connaissance des produits dangereux est appréciée ainsi que des bases de chimie physiques sont appréciées.</p>	Diplôme délivré par le CIFMD à la suite de la réussite à l'examen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Utilisation et manipulation de l'ADR et de l'arrêté français</li> <li>• Exercices pratiques (QCM + études de cas)</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		En attente de résultats

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			véhicules et à la documentation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prescriptions relatives à la construction et l'agrément des véhicules rédigée par le CIFMD</li> </ul>					
TMD 03	<b>Transport multimodal matières dangereuses</b>	8 h 1 jour	A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux selon les trois modes de transports (route, air, mer) <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage</li> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> </ul>	Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</li> <li>✓ Edition IATA</li> <li>✓ Code IMDG.</li> </ul>		
TMD 04	<b>Transport matières dangereuses route colis</b>	12 h 1,5 jour	A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en colis en transports routier <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage</li> </ul>	Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la</p>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> <li>• Les règles d'exploitation</li> <li>• Les sanctions</li> </ul>	Une connaissance des produits dangereux est appréciée.		formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",		
TMD 04 C	<b>Transport matières dangereuses route colis courte</b>	8 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en colis en transports routier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage</li> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> <li>• Les règles d'exploitation</li> <li>• Les sanctions</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		
TMD 04 CR	<b>Transport matières dangereuses route colis courte</b>	4 h ,5 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en colis en transports routier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>La rédaction des documents</li> </ul>	<p>mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>		<p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		
TMD 04 E	<b>Transport d'échantillons dangereux</b>	4 h 0,5 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en colis en transports routier au niveau des échantillons</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'identification des produits dangereux</li> <li>Les règles d'emballage</li> <li>Les régimes d'exonération</li> <li>Le traitement d'une expédition</li> <li>Les règles d'exploitation</li> <li>Les sanctions</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		
TMD 04 M	<b>Utilisation manuel ADR et arrêté français</b>	4 h 0,5 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en colis en transports routier au niveau de la manipulation de l'ADR et de l'arrêté français</p>	<p>Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>Exercices pratiques</li> </ul>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte réglementaire</li> <li>• Présentation des deux tomes</li> <li>• Présentation de l'arrêté français TMD</li> <li>• Structure du manuel</li> <li>• Chronologie de l'utilisation</li> <li>• Règles d'utilisation des différents chapitres</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> </ul>	<p>mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>		<p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		
TMD 05	<b>Transport matières dangereuses route citerne</b>	7 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en citerne en transports routier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Le contrôle d'un camion-citerne et des flexibles</li> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les mesures de sécurité à respecter</li> <li>• Les règles de chargement et de déchargement</li> <li>• Les règles d'exploitation et signalisation des véhicules</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sanctions</li> </ul>					
TMD 05 V	<b>Transport matières dangereuses route citerne /GRV</b>	7 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en citerne et de GRV en transports routier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Le contrôle d'un camion-citerne et des flexibles</li> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les mesures de sécurité à respecter</li> <li>• Les règles de chargement et de déchargement</li> <li>• Les règles d'exploitation et signalisation des véhicules</li> <li>• Manipulations des GRV d'acides et de soude caustique</li> <li>• Les sanctions</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		
TMD 06	<b>Transports matières dangereuses maritime</b>	8 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux en colis en transports maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage en transport maritime.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Les règles de signalisation des engins de transport</li> <li>• Les règles de séparation des colis</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> <li>• Les règles d'exploitation</li> <li>• Les sanctions</li> </ul>	Une connaissance des produits dangereux est appréciée.		Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : IMDG édition et l'arrêté français consolidé du 06 janvier 2003 dit "division 411",		
TMD 07	<b>Formation classification transport matières dangereuse</b>	7 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter la classification de produits dangereux pour le transport</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les critères des différentes classes</li> <li>• Les spécificités du transport maritime</li> <li>• Les spécificités du transport aérien</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Les règles de séparation des colis</li> <li>• Les fiches sécurité et les mesures d'urgence</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience de la classification des produits et des notions de chimie de pharmacologie et physiologie sont appréciées.</p> <p>Une connaissance des produits dangereux est appréciée.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR et l'arrêté français consolidé du 29 mai 2009, code IMDG édition et l'arrêté français consolidé du 06 janvier 2003 dit "division 411", prescriptions techniques de l'OACI manuel IATA</p>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>La prépondérance des risques</li> </ul>					
TMD 08	<b>Transport produits radioactifs par route</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Supprimée</li> </ul>					
TMD 09	<b>Transports matières dangereuses amiante par route</b>	7 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux d'amiante en colis en transports routier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'identification des produits dangereux</li> <li>Les règles d'emballage</li> <li>La rédaction des documents</li> <li>Les régimes d'exonération</li> <li>Le traitement d'une expédition</li> <li>Les règles d'exploitation</li> <li>Les règles d'utilisation des conteneurs bags</li> <li>Les sanctions</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport de l'amiante, des chantiers s'y rapportant, et de la technique de chargement en transport routier.</p> <p>Une connaissance de l'amiante et de ces dangers est appréciée.</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>Exercices pratiques</li> </ul> <p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</p>		
TMD 10 A	<b>Transport matières dangereuses étiquetage Court</b>	3,5 h 0,5 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux au niveau de l'étiquetage selon les trois</p>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et</p>	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>Exercices pratiques</li> </ul>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			modes de transports (route, air, mer) <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage et d'étiquetage</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> </ul>	dégroupage selon le mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.		Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</li> <li>✓ Edition IATA</li> <li>✓ Code IMDG.</li> </ul>		
TMD 10	<b>Transport matières dangereuses étiquetage</b>	7 h 1 jour	A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux au niveau de l'étiquetage selon les trois modes de transports (route, air, mer) <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage et d'étiquetage</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> </ul>	Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé. Une connaissance des produits dangereux est appréciée.	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",</li> <li>✓ Edition IATA</li> <li>✓ Code IMDG.</li> </ul>		
TMD 11	<b>Transports matières dangereuses route piles au lithium</b>	7 h 1 jour	A l'issue de cette formation la personne doit être capable de traiter une expédition de produits dangereux piles au lithium	Aucun diplôme requis Une connaissance minimale de base et une expérience du transport de des piles au lithium, des	<b>Attestation de formation délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> </ul>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			en colis en transports routier <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification des produits dangereux</li> <li>• Les règles d'emballage</li> <li>• La rédaction des documents</li> <li>• Les régimes d'exonération</li> <li>• Le traitement d'une expédition</li> <li>• Les règles d'exploitation</li> <li>• Les sanctions</li> </ul>	chantiers s'y rapportant, et de la technique de chargement en transport routier. Une connaissance des dangers des piles au lithium est appréciée.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices pratiques</li> </ul> Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : ADR édition et l'arrêté français consolidé DEVP 0911622A du 29 mai 2009 dit "arrêté TMD",		
IAT 01	<b>IATA expéditeur parfumerie initiale sans classe 7 selon H 7.1. de IATA</b>	32 h 4 jours	A l'issue de cette formation, la personne doit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>• Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> <li>• Assurer de A à Z le suivi d'une expédition.</li> </ul>	Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage. Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par voie aérienne constituent un plus.	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>• Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> <li>•</li> </ul>		
IAT 02	<b>IATA expéditeur parfumerie recyclage sans classe 7 selon H 7.1. de IATA</b>	16 h 2 jours	A l'issue de cette formation, la personne doit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> </ul>	Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage. Une connaissance de base du transport et une expérience du	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>• Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> </ul>		

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> <li>Assurer de A à Z le suivi d'une expédition.</li> </ul>	transport des colis par voie aérienne constituent un plus.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> </ul>		
IAT 03	<b>IATA généraliste initiale sans classe 7 selon H 7.1. de IATA</b>	32 h 4 jours	<p>A l'issue de cette formation, la personne doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maitriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> </ul> <p>Assurer de A à Z le suivi d'une expédition. Pouvoir traiter une expédition comprenant des piles au lithium</p>	<p>Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage.</p> <p>Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par voie aérienne constituent un plus.</p>	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> </ul>		
IAT 04	<b>IATA généraliste initiale sans classe 7 selon H 7.1. de IATA</b>	16 h 2 jours	<p>A l'issue de cette formation, la personne doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maitriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>Traiter une expédition de produits dangereux par voie</li> </ul>	<p>Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage.</p> <p>Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par</p>	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>Exercices pratiques réalisés sur la base du</li> </ul>		

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			aérienne en appliquant le zéro défaut Assurer de A à Z le suivi d'une expédition. Pouvoir traiter une expédition comprenant des piles au lithium	voie aérienne constituent un plus.		manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.		
IAT 05	<b>IATA expéditeur initiale ID 8000 selon H 7.1. de IATA</b>	16 h 2 jours	A l'issue de cette formation, la personne doit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>• Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> <li>• Assurer de A à Z le suivi d'une expédition de produits de consommation</li> </ul>	Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage. Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par voie aérienne constituent un plus.	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>• Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> </ul>		
IAT 06	<b>IATA expéditeur initiale ID 8000 selon H 7.1. de IATA</b>		A l'issue de cette formation, la personne doit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>• Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> <li>• Assurer de A à Z le suivi d'une expédition</li> </ul>	Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage. Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par voie aérienne constituent un plus.	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>• Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> </ul>		

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			d'une expédition de produits de consommation					
IAT 06	<b>IATA expéditeur emballeur initiale sans classe 7 selon H 7.1. de IATA</b>	16 h 2 jours	<p>A l'issue de cette formation, la personne doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>• Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> <li>• Assurer de A à Z le suivi d'une expédition au niveau de la préparation des colis</li> </ul>	<p>Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage.</p> <p>Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par voie aérienne constituent un plus.</p>	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>• Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> </ul>		
IAT 07	<b>IATA expéditeur emballeur recyclage sans classe 7 selon H 7.1. de IATA</b>	16 h 2 jours	<p>A l'issue de cette formation, la personne doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le maniement du manuel IATA en ayant acquis les fondements de la réglementation</li> <li>• Traiter une expédition de produits dangereux par voie aérienne en appliquant le zéro défaut</li> </ul> <p>Assurer de A à Z le suivi d'une expédition au niveau de la préparation des colis</p>	<p>Le certificat IATA précédemment obtenu est exigé de la personne participant à ce stage.</p> <p>Une connaissance de base du transport et une expérience du transport des colis par voie aérienne constituent un plus.</p>	<b>Certificat IATA délivré par le centre CBTA IATA BGP CONSEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Diffusion du cours sur tablette durant la formation</li> <li>• Support de cours transmis par mail à l'issue de la formation</li> <li>• Exemples pragmatiques et partage d'expériences</li> <li>• Exercices pratiques réalisés sur la base du manuel IATA mis à disposition des participants durant la formation.</li> </ul>		

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
IAT 09	IATA catégorie 6 initiale sans classe 7	40 h 5 jours	• Supprimé					
IAT 10	IATA catégorie 6 recyclage sans classe 7	24 h 3 jours	• Supprimé					
IAT 11	IATA catégorie 1 initiale classe 7	32 h 4 jours	• Supprimé					
IAT 12	IATA catégorie 1 recyclage classe 7	16 h 2 jours	• Supprimé					
IAT 13	IATA catégorie 2 initiale classe 7	16 h 2 jours	• Supprimé					
IAT 14	IATA catégorie 2 recyclage classe 7	16 h 2 jours	• supprimé					
IAT 15	IATA catégorie 3 initiale classe 7	32 h 4 Jours	• Supprimé					
IAT 16	IATA catégorie 3 recyclage classe 7	16 h 2 jours	• Supprimé					
IAT 17	IATA catégorie 6 initiale classe 7	40 h 5 jours	• Supprimé					
IAT 18	IATA catégorie 6 recyclage classe 7	24 h 3 jours	• Supprimé					

## FORMATIONS TRANSPORT

Dernière mise à jour : 22/09/2024

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation		Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré				
Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs	Prés requis	Issue de la formation		Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré				
TLR 01	<b>Incoterms 2020</b>	3 h 0,5 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable d'utiliser les incoterms 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions générales</li> <li>• Les évolutions</li> <li>• Les incoterms tout mode de transport et les incoterms maritime</li> <li>• Liste des incoterms</li> <li>• Présentation de chaque incoterms (livraison transfert de risques répartition des coûts)</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis en commerce international et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Une connaissance du commerce international.</p>	<b>Attestation de présence délivrée</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Utilisation et manipulation du manuel des incoterms</li> <li>• Exercices pratiques (études de cas)</li> </ul>		
							<p>Sur la base de la réglementation - en cours de validité au jour de la formation - transport de matières dangereuses : Sur la base du manuel INCOTERMES 2020 by the international Chamber of commerce (ICC),</p>		
TLR 02	<b>Logistique</b>	8 h 1 jour	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de maîtriser une chaîne logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions générales</li> <li>• Maîtriser les couts de distribution</li> <li>• Evaluer une organisation logistique et maîtriser les flux qui en dépendent</li> <li>• Organiser une politique de stockage</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport, de la distribution, de la gestion de stock</p> <p>Une connaissance du monde de la distribution et de la gestion de production.</p>	<b>Attestation de présence délivrée</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation audiovisuelle</li> <li>• Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>• Etude d'exemples industriels</li> <li>• Exercices pratiques (études de cas)</li> </ul>		

Référence	Thème de la formation	Durée	Objectifs pédagogiques	Prés requis	Issue de la formation	Méthode pédagogique	Taux de réussite	Taux de satisfaction
					Type de diplôme délivré			
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer la méthode de juste à temps</li> <li>Evaluer la qualité du système logistique</li> </ul>					
TLR 03	<b>Règles de transport et transports internationaux</b>	16 h 2 jours	<p>A l'issue de cette formation la personne doit être capable de maîtriser une de transports internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositions générales</li> <li>Le contexte des transports dans le pays</li> <li>La LOTI</li> <li>Le code de commerce au niveau du transport</li> <li>Des notions du droit du transport</li> </ul>	<p>Aucun diplôme requis</p> <p>Une connaissance minimale de base et une expérience du transport des colis en France et à l'étranger et de la technique de groupage et dégroupage selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Une connaissance du monde du transport.</p>	<b>Attestation de présence délivrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation audiovisuelle</li> <li>Remise à chaque participant d'un support écrit présentant les aspects réglementaires.</li> <li>Rendu des expériences vécues</li> <li>Exercices pratiques (études de cas)</li> </ul>		